



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFÈTE DES YVELINES

Direction départementale des territoires

Service de l'Environnement

Forêt, chasse, milieux naturels

### ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° SE - 2010 - 000153

**portant approbation du document d'objectifs du site Natura 2000  
FR 1112012 : BOUCLES DE MOISSON, DE GUERNES ET DE ROSNY**

**La Préfète des Yvelines,**

VU la directive 79/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979 modifiée concernant la conservation des oiseaux sauvages,

VU le code de l'environnement, notamment les art. L 414-2 et R 414-8-3,

VU l'arrêté ministériel NOR:DEVN0650298A du 25 avril 2006 de Madame la Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable portant désignation du site Natura 2000 BOUCLES DE MOISSON, DE GUERNES ET DE ROSNY (zone de protection spéciale),

VU l'arrêté préfectoral n° B 07-00048 du 30 mai 2007 portant création du comité de pilotage local du site Natura 2000 n°FR1112012 des boucles de Moisson, de Guernes et de Rosny,

VU l'avis favorable des membres du comités de pilotage lors de l'examen du projet de document d'objectifs lors de la réunion du 22 juin 2010,

**CONSIDERANT** que la version du document d'objectifs transmise par l'opérateur à la DDT des Yvelines le 26 août 2010 (version d'août 2010) tient compte des modifications demandées par le comité de pilotage,

VU l'avis favorable de la directrice départementale des territoires des Yvelines,

**SUR PROPOSITION** de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture des Yvelines,

### ARRÊTE :

**Article 1<sup>er</sup> :** Le Document d'Objectifs du site Natura 2000 des boucles de Moisson, de Guernes et de Rosny (FR1112012) est approuvé dans sa version du mois d'août 2010, annexée au présent arrêté.

Il concerne les communes suivantes du département des Yvelines : BOISSY-MAUVOISIN, BONNIERES-SUR-SEINE, BREVAL, FOLLAINVILLE-DENNEMONT, FRENEUSE, GUERNES, JOUY-MAUVOISIN, LOMMOYE, MANTES-LA-JOLIE, MOISSON, MOUSSEAUX-SUR-SEINE, MERICOURT, PERDREAUVILLE, ROLLEBOISE, ROSNY-SUR-SEINE, SAINT-MARTIN-LA-GARENNE, LA VILLENEUVE-EN-CHEVRIE.

**Article 2 :** Le document d'objectifs approuvé est mis à disposition du public dans les communes concernées nommées ci-dessus, ainsi qu'à la sous-préfecture de Mantes-la-Jolie, à la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Energie et de l'Environnement d'Ile de France à Gentilly et à la Direction Départementale des Territoires à Versailles .

**Article 3 :** Pour l'application du document d'objectifs, les titulaires de droits réels et personnels portant sur les terrains inclus dans le site Natura 2000 n°FR 1112012 « Boucles de Moisson, de Guernes et de Rosny » peuvent conclure avec l'autorité administrative des contrats, dénommés "contrats Natura 2000". Ces contrats seront conformes aux cahiers des charges définis dans le document d'objectifs.

**Article 4 :** Pour l'application du document d'objectifs, les titulaires de droits réels et personnels portant sur les terrains inclus dans le site Natura 2000 n°FR 1112012 « Boucles de Moisson, de Guernes et de Rosny » peuvent adhérer à la charte Natura 2000 présentée dans le document d'objectifs.

**Article 5 :** le Secrétaire Général de la Préfecture des Yvelines, le Sous-Préfet de Mantes-la-Jolie, le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Energie et de l'Environnement d'Ile de France, la Directrice Départementale des Territoires des Yvelines, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Yvelines.

Pour ampliation  
Versailles, le - 5 NOV 2010  
Pour la préfète et par délégation,

Pour la directrice départementale  
des territoires des Yvelines,  
La chef du service de l'environnement,

  
Anne-Marie ROBERT

Versailles, le - 5 NOV 2010

La Préfète des Yvelines,

Pour la Préfète et par délégation,  
Le Secrétaire Général

  
Claude GIRAULT